

Supposons que l'on adopte les principes qui viennent d'être posés, et que, par suite, la révolution transitoire d'une série d'exploitation ait été fixée à 75 ans, au lieu de 100 qui serait la durée ordinaire, puis partagée en périodes de 25 ans chacune ; et examinons qu'elle sera la marche des exploitations, pendant toute cette révolution, de période en période.

*Exploitation de la 1re période.*—C'est dans l'affectation de cette période que commenceront les coupes de transformation ; on les effectuera d'après les règles données dans l'article précédent, et l'on fera bien en outre, afin d'aider autant que possible la végétation du sous-bois sur toute l'étendue de l'affectation, de les accompagner d'ébranchements de gros arbres, dans les parties qui ne viendront en tour d'exploitation que dans la dernière moitié de la période.

Parallèlement à ces coupes de transformation, marcheront, dans les affectations des périodes 2 et 3, les exploitations jardinatoires dont nous avons parlé plus haut. Ces exploitations, comme nous l'avons dit, sont plus particulièrement destinées à faire disparaître les bois que l'on ne pourrait laisser sur pied jusqu'à ce que les coupes de transformation vinssent les atteindre. On peut joindre encore à ce but celui de préparer insensiblement la forêt à l'état régulier auquel elle doit, plus tard, être amenée définitivement, et, dans cette vue, faire porter le jardinage, autant que possible, sur les arbres dont la présence nuit à de nombreux sous-bois ainsi que sur les tiges dominées dans les perchis. Dans l'affectation de la seconde période, ces jardinages devront se borner aux arbres entièrement dépérissants ; mais dans celle de la troisième, ils devront porter aussi sur les arbres en retour.

Par ce moyen, les produits, pendant la première période, pourront atteindre les taux où ils étaient avant que la transformation commençât, et dans certains cas même les dépasser.

*Détermination de la possibilité.*—La possibilité des coupes de transformation doit être basée sur le volume et se déterminer à l'entrée de chaque période, comme celle des coupes de régénération dans une futaie régulière. Ces exploitations ne sont, en effet, que des coupes de régénération modifiées en raison d'un état particulier de peuplement, et nous avons vu ailleurs les motifs qui empêchent que celles-ci ne soient établies par contenances égales. L'irrégularité du peuplement seule, au surplus, serait un motif suffisant pour renoncer à la possibilité par contenance.

On doit s'attendre à ce que la possibilité dans la forêt jardinée soit affectée d'une erreur bien plus considérable que dans la futaie régulière ; nous en avons donné plus haut les motifs. Aussi est-il tout à fait indispensable de vérifier le travail d'estimation plusieurs fois dans le cours de la période. Il est inutile de faire observer que, dans cette estimation, on ne devra comprendre que ceux des arbres que l'on jugera devoir tomber dans les coupes de transformation.

Le point le plus difficile à régler dans l'exploitation qui nous occupe, c'est la quotité des produits que doivent fournir annuellement les jardinages.

Dans l'affectation de la deuxième période, avons nous dit, ces coupes devront se borner aux arbres dépérissants, et dans l'affectation de la troisième période,

ne comprendre dans une même série que des parties ayant à peu près le même coefficient de fertilité. Quand à la formation des affectations périodiques, comme le coefficient de peuplements aussi complètement irréguliers que ceux de la forêt jardinée ne saurait évidemment se déterminer avec la précision nécessaire pour y avoir confiance, le mieux, dans la plupart des cas, sera de n'en pas tenir compte. Dès lors, il ne restera comme élément à cette opération que la fertilité qui, sensiblement la même partout, permettra d'attribuer aux affectations des contenances égales.